

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN
vous propose ce service inclus dans votre abonnement



**DÉPOSEZ VOS BRANCHAGES,
REPARTEZ AVEC DU PAILLAGE !**

Broyage de déchets verts en
déchèteries de Geudertheim
et de Gries

**Du 15 novembre 2021
à la fin janvier 2022***

* Sous réserve de modification de la date de fin, informations en déchèteries

RENSEIGNEMENTS

- En déchèteries et en mairies
- À la Maison des Services de la Communauté de communes de la Basse-Zorn

☎ 03 90 64 25 50

🏠 34 rue de La Wantzenau 67720 Hoerd



Basse-Zorn
Communauté de communes



Basse-Zorn

Communauté de communes

BIETLENHEIM - GEUDERTHEIM - GRIES - HOERDT - KURTZENHOUSE - WEITBRUCH - WEYERSHEIM

OPÉRATION BROYAGE - MODE D'EMPLOI -

Moins de déchets verts, plus de paillage et moins de travail au jardin !

Déroulement :

À partir du **15 novembre 2021**, la Communauté de communes de la Basse-Zorn invite les usagers qui déposeront des déchets verts dans les **déchèteries de Geudertheim et de Gries** à séparer ceux qui pourront être broyés : les branchages de feuillus comme les charmilles, lauriers, bouleaux, arbres fruitiers, etc.

L'agent de la déchèterie accompagnera les usagers dans cette démarche.

Les déchets verts seront ainsi broyés **toutes les deux semaines** lors de la fermeture des déchèteries et les usagers pourront ensuite venir récupérer **les broyats**.

Utilisation et intérêt du paillage :

Le paillage consiste à déposer une couche de 5 à 10 cm de broyat sur le sol au pied des arbustes, sous les vivaces d'ornement, des rosiers et en fines couches dans le potager.

Le paillage présente de nombreux intérêts :

- limiter l'évaporation en conservant l'humidité du sol,
- éviter la croissance de mauvaises herbes,
- favoriser l'activité biologique du sol.

Autre utilisation du broyat :

Le broyat peut aussi être ajouté à votre compost ; il constitue une matière structurante qui permettra l'aération et évitera les éventuelles mauvaises odeurs !